

No 119

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

 SEANCE DU SAMEDI LE 27 MAI 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,
—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 11 mai 1933—Document montrant:—

1. Quels sont les propriétaires de la station d'émission C.H.R.C., à Québec.
2. Si les propriétaires sont constitués en corporation, quels sont les administrateurs ou les associés de cette corporation.
3. Quand la licence de ladite station se termine.
4. Si la licence a été renouvelée, quand elle a été renouvelée, pour combien de temps et sur les avis de quelle personne.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1933—Document montrant:—

1. Quel est le but de l'association connue sous le nom de *Canadian Institute of Patent Solicitors* nommés dans le règlement 12 qui régit l'exécution de la loi sur la concurrence déloyale, 1932.
2. Quelles raisons sociales ou quels particuliers sont membres dudit *Canadian Institute of Patent Solicitors*.
3. Si ledit Institut est une association juridique incorporée.
4. Si ledit Institut a l'autorité de dire qui peut ou ne peut pas pratiquer devant le Bureau canadien des marques de commerce, si tel est le cas, pour quel motif.
5. Si un avocat qui possède tous ses titres justificatifs et qui a pratiqué pendant des années devant le Bureau canadien des marques de commerce, est obligé de payer des honoraires à cet Institut avant d'être reconnu par le Bureau des marques de commerce de l'Etat, si tel est le cas, pourquoi.
6. Quelles dispositions on a prises à l'égard des avocats canadiens actuels des patentes pour qu'ils continuent à pratiquer s'ils ne se sentent pas disposés à joindre le *Canadian Institute of Patent Solicitors*.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.